

Commune d'Esquennoy

Etablissement d'une servitude pour le passage d'une canalisation publique d'assainissement et d'une canalisation d'alimentation d'eau potable en terrain privé

Enquête publique réalisée

du lundi 6 décembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Siège de l'enquête
Mairie
6, place de la Mairie
60120 ESQUENNOY

SOMMAIRE

1/ PRESENTATION – CADRE DE L'ENQUETE (page 3)

2/ ORGANISATION – DEROULEMENT DE L'ENQUETE (page 5)

3/ CONCLUSIONS DU RAPPORT (page 8)

4/ AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (page 9)

ANNEXES

Annexe 1 Certificat d'affichage

Annexe 2 Lettre des propriétaires déposée en Mairie

Annexe 3 Registre d'enquête publique

LEXIQUE

Abréviation	Définition
CCOP	Communauté de communes Oise Picarde
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
DDT	Direction Départementale des Territoires

1/ PRESENTATION – CADRE DE L'ENQUETE

1.1 Préambule

La commune d'Esquennoy se situe au Nord du département de l'Oise. Au recensement de la population en 2017, la commune compte 720 habitants. La commune fait partie de la communauté de communes Oise Picarde (CCOP). L'intercommunalité n'exerce que la compétence « assainissement non collectif ». La compétence « assainissement collectif » est exercée par la commune d'Esquennoy. 52 logements sur 332 sont raccordés à l'assainissement collectif.

La commune incluse dans le périmètre du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et Cours d'eau côtiers est porté par l'EPTB Somme – Ameva (assistant à maîtrise d'ouvrage). La commune d'Esquennoy assure le service public de l'eau potable. 2 captages d'eau potable existent sur le territoire de la commune; un des deux captages a été abandonné et inutilisable sans d'importants travaux. Deux types d'assainissement existent sur le territoire. Le réseau d'assainissement collectif collecte les eaux usées d'un lotissement situé au nord de la commune desservant les rues Van Daele, du 8 mai, de la rue Butte et Colin vers deux bassins d'infiltration, sans aucun traitement. L'assainissement non-collectif concerne la majorité des installations individuelles, contrôlées par la communauté de communes. Une étude réalisée en 2012 par Verdi a démontré que les bassins d'infiltration sont colmatés en raison de l'absence de prétraitement des effluents. La canalisation de transfert est continuellement en charge. Ces deux bassins ne remplissent plus leur rôle épuratoire et entraîne un impact réel sur le milieu naturel. La canalisation actuelle de transfert collecte les eaux usées et les eaux pluviales. A terme, cette canalisation acheminera les eaux pluviales vers le bassin existant.

Plusieurs courriers de la Direction départementale des territoires rappellent à la commune d'Esquennoy, de disposer d'un réseau d'assainissement fiable et régulièrement contrôlé, pour éviter tout risque de pollution sur les captages d'eau potable,

1.2 Objet de l'enquête – Nature du projet

L'objet de l'enquête est d'instaurer une servitude d'utilité publique qui a pour objectif le passage d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eau potable sur une parcelle privée.

Le Conseil municipal d'Esquennoy s'est engagé par délibération, en date du 3 septembre 2021 à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la demande de servitude d'utilité publique.

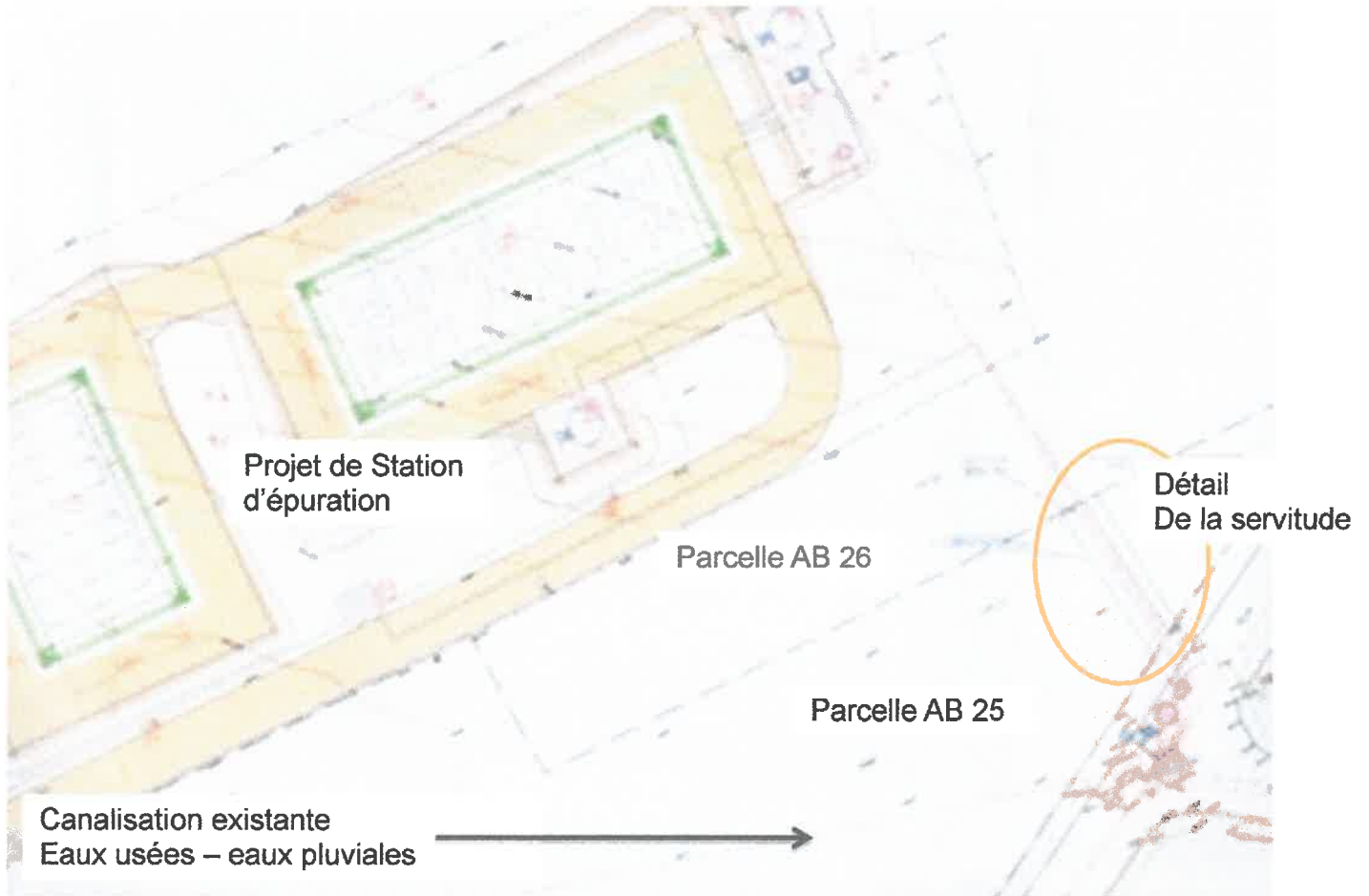
La commune s'est donc engagée dans la réhabilitation de son système d'assainissement existant et la mise en place d'une nouvelle station d'épuration. La demande d'instauration de servitude d'utilité publique sur la parcelle AB 25 a pour objectif que les deux canalisations de transfert (eaux usées et eau potable) traversent cette parcelle.

Le projet de construction de la station d'épuration se situe sur la parcelle n°AB24. Cette future station aura une capacité de 180 Equivalent par Habitant (EH). La solution technique de type plantés de roseaux, prévoit une intégration paysagère, un procédé non odorant, un entretien simple et un coût de fonctionnement peu élevé.

Les travaux consistent:

- La création d'une station d'épuration
- La réhabilitation du réseau d'eaux usées existants
- La création de deux nouvelles canalisations (canalisation d'eaux usées et canalisation d'eau potable) entre le réseau existant et la future station d'épuration appelés ouvrage de transfert des eaux usées

Plan de situation



Détail de la servitude



1.3 Cadre juridique

L'enquête publique relative à la demande de servitude publique de la commune d' Esquennoy est régie par les textes principaux en vigueur suivants :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de l'environnement
- Le code rural et de la pêche maritime
- L'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 désignant M. Martial MARECHAL, en tant que commissaire enquêteur pour conduire la demande de servitude d'utilité publique
- La délibération du conseil municipal d'Esquennoy du 3 septembre 2021 décidant de la mise en œuvre d'une procédure d'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation d'eaux usées
- La délibération n°2021-37 du conseil municipal d'Esquennoy pour le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la demande de servitude d'utilité publique

2 ORGANISATION – DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a été désigné par Madame la Préfète de l'Oise en date du 15 novembre 2021 en vue de procéder à une enquête publique préalable à l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eau potable en terrain privé.

2.2 Préparation de l'enquête

La préparation du commissaire enquêteur à l'ouverture du créneau public n'a posé aucune difficulté. Une première réunion a eu lieu en Préfecture le 23 novembre 2021 avec M. Germain, Maire d'Esquennoy, Mme Bobière, assistante à maîtrise d'ouvrage (AMEVA) et M. Guillon (chargé de mission-Préfecture) pour la présentation et la remise du dossier du projet de construction d'une station d'épuration et l'établissement d'une servitude.

Une seconde réunion a eu lieu en Mairie d'Esquennoy et sur site le 1^{er} décembre 2021 en présence de M. le Maire afin de faire le point avant l'ouverture de l'enquête, de la présence du registre en mairie. La visite sur site a permis également le contrôle des affichages.

2.3 Modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du lundi 6 décembre au mercredi 22 décembre 2021 soit 17 jours consécutifs, et a eu lieu pour siège la mairie d'Esquennoy. Les permanences ont été effectuées les 6 et 17 décembre 2021. L'accès au dossier et au registre a été possible aux dates et heures d'ouverture de la mairie durant toute cette période. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête a pu être consulté sur support papier à la mairie d'Esquennoy.

Les observations et propositions relatives au projet ont pu être, du lundi 6 décembre au 22 décembre 2021 consignées par écrit sur le registre d'enquête publique paraphé par le commissaire enquêteur.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, en mairie d'Esquennoy, dans les créneaux suivants :

- Le lundi 6 décembre de 17h00 à 19h00
- Le vendredi 17 décembre de 17h00 à 19h00

2.4 Composition du dossier d'enquête

L'essentiel du dossier a été fourni au commissaire enquêteur dès le 1^{er} décembre 2021. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Note détaillée
- Plans des ouvrages
- Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal (contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la demande de servitude d'utilité publique)
- Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal (demande de subvention pour l'assainissement collectif)
- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées)

2.5 Informations effective du public

L'avis de l'enquête publique, dans sa forme réglementaire, a été largement publié à la mairie ainsi qu'aux abords de la zone concernée par le projet. La publicité a été effectuée par voie de presse le courrier picard et Oise hebdo, pour une première parution le 24 novembre 2021 et une seconde parution le 8 décembre 2021.

Le commissaire enquêteur a constaté la mise en place des affichages.



Affichage dans le tableau de la Mairie



Affichage de l'enquête publique sur site

Publicité par voie de presse

LE CARNET

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Préfecture de l'Orne, 2011, 14000 Alençon

Préfecture de l'Orne

COMMUNE D'ESQUENNOY

Le maire de la commune d'Esquennoy, M. Jean-Louis BOUTIER, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de classement des listes électorales pour l'année 2012.

Il vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sa haute considération.

M. Jean-Louis BOUTIER, Maire

ANNONCES LÉGALES

MAIRIE D'ESQUENNOY

COMMUNE D'ESQUENNOY

Le maire de la commune d'Esquennoy, M. Jean-Louis BOUTIER, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de classement des listes électorales pour l'année 2012.

Il vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sa haute considération.

M. Jean-Louis BOUTIER, Maire

LE CARNET

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Préfecture de l'Orne, 2011, 14000 Alençon

Préfecture de l'Orne

COMMUNE D'ESQUENNOY

Le maire de la commune d'Esquennoy, M. Jean-Louis BOUTIER, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de classement des listes électorales pour l'année 2012.

Il vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sa haute considération.

M. Jean-Louis BOUTIER, Maire

ANNONCES LÉGALES

Orne Hebdo N°1148 - 8 décembre 2011 53

MAIRIE D'ESQUENNOY

COMMUNE D'ESQUENNOY

Le maire de la commune d'Esquennoy, M. Jean-Louis BOUTIER, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de classement des listes électorales pour l'année 2012.

Il vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sa haute considération.

M. Jean-Louis BOUTIER, Maire

2.6 Déroulement et clôture de l'enquête

L'enquête n'a pas posé de problèmes particuliers. Il apparaît que le projet à l'origine de la présente procédure n'a pas mobilisé l'opinion.

L'enquête a été clôturée le mercredi 22 décembre 2021 à 19h00. Le commissaire enquêteur a pu emporter directement le dossier et le registre d'enquête, dans les délais prescrits, aux fins de rapport et de conclusions.

2.7 Observations du public

Bilan comptable des observations

Le public s'est peu manifesté auprès du commissaire enquêteur.

Observation 1 : Une observation a été consignée sur le registre d'enquête concernant la canalisation existante (eaux usées – eau pluviale) sur cette parcelle AB 25.

2.8 Analyse

De l'avis commun du commissaire enquêteur et de la Mairie d'Esquennoy, le projet n'a pas mobilisé l'opinion pour les raisons suivantes :

- Le projet se situant hors agglomération ne génère aucune inquiétude de la part des habitants d'Esquennoy.
- L'observation consignée concerne l'inquiétude formulée par l'agriculteur et les trois co-proprétaires cultivant cette parcelle AB 25 sur la canalisation d'eaux usées et pluviales existantes. Cette canalisation devra faire l'objet d'une désaffectation à terme.

3. CONCLUSIONS DU RAPPORT

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté de Madame la Préfète de l'Oise qui en fixait les modalités. Les conditions d'accueil du commissaire enquêteur en mairie d'Esquennoy et les moyens mis à sa disposition ont été satisfaisants. La mise à disposition au public du dossier d'enquête a soulevé qu'une observation.

Tableau chronologique :

Août 2021	Note détaillée du syndicat mixte du bassin versant de la Somme
13 Septembre 2021	Avis du Directeur départemental des Territoires
12 novembre 2021	Désignation du Commissaire enquêteur
15 novembre 2021	Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique prescrivant l'instauration d'une servitude d'utilité publique
23 novembre 2021	Réunion en Préfecture de l'Oise avec le commissaire enquêteur
1er Décembre 2021	Rencontre sur site et en Mairie avec M. Le Maire
6 décembre 2021	Ouverture de l'enquête publique
6 décembre et 17 décembre 2021	Permanences du commissaire enquêteur
24 novembre et 8 décembre 2021	Publication des avis dans les journaux
22 décembre 2021	Clôture de l'enquête publique
7 janvier 2022	Dépôt du rapport et des conclusions

Avis et conclusions du commissaire enquêteur

Vu :

- Vu l'arrêté de Madame la Préfète de l'Oise en date du 15 novembre 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- Vu l'ensemble des pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
- Vu le registre d'enquête publique clos et signé par mes soins à l'heure de clôture de l'enquête le 22 décembre 2021 à 19 heures
- Vu l'avis de la Direction départementale des territoires du 13 septembre 2021,
- Vu la publication de l'avis d'enquête publique au moins 8 jours avant le début de l'enquête et dans les huit jours suivants, l'affichage de l'avis d'enquête publique en Mairie et sur site du projet dans la commune,
- Vu la tenue de deux permanences à la Mairie d'Esquennoy, siège de l'enquête, aux dates et heures prévues par l'arrêté de Madame la Préfète,
- Vu la mise à disposition du dossier au public et de son registre d'enquête en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et sur toute la durée de l'enquête, dans le respect des mesures édictés par la situation sanitaire actuelle,
- Vu l'observation portée sur le registre d'enquête,
- Vu le courrier du 20 décembre 2021 des propriétaires de la parcelle AB25, annexé au dit registre d'enquête
- Après une visite sur le terrain en présence de M. le Maire,

Considérant :

- **Considérant que l'instauration de Servitude d'Utilité Publique relatif au passage de canalisations (eaux usées-eau potable) en terrain privé, nécessaires à la réalisation du projet, présente un caractère d'intérêt public,**
- **Considérant que la servitude envisagée est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération (réalisation d'une station d'épuration),**
- **Considérant que le tracé retenu représente la solution la plus rationnelle économiquement,**
- **Considérant que la mesure de compensation est prévue,**

Le commissaire enquêteur émet

Un avis favorable au projet de servitude d'utilité publique

Cet avis favorable est assorti d'une recommandation

Recommandation portant sur la gestion des eaux pluviales:

- **examiner l'observation des propriétaires de la parcelle AB25 en apportant une réponse technique concernant la désaffectation de la canalisation existante des eaux usées et pluviales.**

A Beauvais, le 6 janvier 2022

Le commissaire enquêteur
Martial MARECHAL



Annexe 1

Certificat d'affichage

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune d'ESQUENNOY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), *GERMAIN Sylvain*, Maire de la Commune d'ESQUENNOY, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête publique portant sur le projet d'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation d'assainissement et d'une canalisation d'eau potable sur un terrain privé sur le territoire de la commune d'ESQUENNOY a été affiché dans les locaux de la mairie, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires et sur place, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 27 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclus

Fait à *Esquennoy*

le... *23/12/2021*

Cachet de la mairie



Le Maire,

À retourner à la fin de l'enquête à:

Préfecture de l'Oise
Direction des collectivités locales et des élections
À l'attention de M Pascal Guillon
Pascal.guillon@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

Annexe 2

Lettre des propriétaires

Mme COLIN CLAUDINE
Née FOUCQUE
14 rue d'Amiens
60120 BONNEUIL-LES-EAUX

Mme COLIN Rose Marie
15 rue du Mont Soyer
60120 BIONNEUIL-LES-EAUX

Mme COLIN Sandrine
5 rue Saint Nicolas
60120 BONNEUIL-LES-EAUX

M. COLIN Arnaud
14 rue d'Amiens
60120 BONNEUIL-LES-EAUX

Le 20 décembre 2021

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous accusons réception du courrier de Monsieur Le Maire d'Esquennoy, en date du 17 novembre 2021, notifiant l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 portant sur l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eau potable.

Par la présente, nous réitérons notre accord d'implantation desdites canalisations, conformément au plan annexé en page 29 de la note détaillée, sous réserve de la désaffectation de la canalisation actuellement existante sur la parcelle.

En effet, après consultation du dossier d'enquête mis à disposition du public en Mairie, nous constatons que le bureau d'études AMODIAG mentionne page 20 du document se trouvant en annexe 2 (paragraphe 4.1.1 Eaux pluviales) que « la canalisation de transfert des eaux vers les bassins pourra être conservée (sous réserve de l'état général) et utilisée pour l'amenée des eaux pluviales strictes ».

Cette canalisation fut installée en son temps de manière provisoire, aux fins d'évacuer vers un simple trou les eaux usées de la station d'épuration du lotissement, qui souffrait d'un défaut de fonctionnement, dans l'attente d'une solution pérenne. Cette canalisation n'ayant aucune existence légale, nous nous étonnons de sa mention dans le dossier d'enquête publique.

Par conséquent, dans l'hypothèse d'un projet d'assainissement pluvial, comme mentionné lors de nos divers échanges verbaux et écrits avec les élus de la commune, nous accepterions l'implantation d'une nouvelle canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales à proximité immédiate des 2 canalisations objet de la présente procédure.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations les meilleures.

Madame COLIN Claudine



Monsieur COLIN Arnaud



Madame COLIN Sandrine



Madame COLIN Rose Marie

Annexe 3

Registre d'enquête publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE d'ESQUENNOY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Commune d'Esquennoy

**Projet d'établissement d'une servitude d'utilité publique
pour le passage d'une canalisation d'eaux usées
et d'une canalisation d'eau potable**

Enquête publique du 6 au 22 décembre 2021

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet d'établissement d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eau potable en terrain privé.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° Préfectoral en date du 15 novembre 2021 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : l'OISE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur : Marcel MARECHAL

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 6 décembre au 22 décembre

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie d'Esquenoy

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les permanences du 6 décembre de 17^{h00} à 19^{h00} et de _____ à _____

les permanences du 17 décembre de 17^{h00} à 19^{h00} et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNEE

Les 6 décembre 2021 de 17 heures à 19 heures

Observations de M⁽¹⁾

Aucune observation

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Deuxième Journée

les 17 décembre 2021 de 17^{h00} à 19^{h00}

17^{h15}

Observations de Mr. COLIN Arnaud, propriétaire de la parcelle AB25.

Mr. COLIN demande le déplacement de la canalisation existante (Eaux usées - eaux pluviales), conformément à la proposition de Mr. le Maire. Cette canalisation prévisoire accordée oralement il y a 30 ans, entre le Maire et son grand cousin n'a pu lieu d'être. Si Mr. le Maire accepte à ce déplacement de trajectoire, Mr. COLIN ne sera pas opposé au projet de servitudes et évincerait tout recours administratif.

Mr. COLIN déposera une lettre co-signée par les propriétaires le jour de la clôture de l'enquête (18^{h15})

Le 22 décembre 2021 à 19 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Martial MARECHAL déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs,
du lundi 6 décembre 2021 au Mercredi 22 décembre 2021
de 17 heures à 19 heures et
de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 1 personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu Une lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 20 décembre 2021 de M r. COLIN Arnaud

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



